

radiodiffusé par Sa Majesté le jour de l'An 1937 et qui se terminait par ces paroles mémorables et sincères :

Ma femme et moi nous consacrons pour toujours à votre service et nous prions Dieu qu'il nous donne la lumière et la force pour accomplir la tâche qui nous est confiée.

Ce sont de nobles sentiments et ils furent exprimés par un souverain qui, nous en sommes tous convaincus, sera toujours à la hauteur de sa royale mission. D'une manière ou d'une autre, chaque fois que je pense à Sa Gracieuse Majesté, le fruit d'un clan écossais, ces vers de Tennyson me reviennent à la mémoire, car je crois qu'ils s'appliquent tout aussi bien à la reine Elizabeth qu'à la bonne reine Victoria qui l'a précédée sur le trône :

Her court was pure, her life serene
God gave her peace, her land repose
A thousand claims to reverence close
On her as mother, wife and queen

Je désire exprimer ma reconnaissance au très honorable premier ministre (M. MacKenzie King) pour m'avoir demandé de proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Je considère que c'est là un honneur signalé rendu non pas à moi-même mais aux électeurs qui m'ont choisi pour les représenter ici. Tous les honorables membres conviendront avec moi, je le crois, qu'il y a longtemps qu'une élection complémentaire ait soulevé autant d'intérêt par tout le Canada. A tort ou à raison, la voix de Brandon a été interprétée comme étant la voix de l'Ouest canadien. Brandon constitue l'une des circonscriptions qui représente très bien l'Ouest; elle comprend cent milles de l'est à l'ouest et cinquante milles du nord au sud et sa population est d'un calibre tel que n'importe quel honorable membre s'estimerait honoré de la représenter. Le nombre des votants se partage ainsi qu'il suit: 57 p. 100 appartiennent à la campagne et 43 p. 100 habitent la ville de sorte que le verdict de cette circonscription représente assez bien le sentiment de l'Ouest.

Je ne crois pas qu'aucun de mes collègues de l'Ouest me donne le démenti lorsque je déclare que la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici est considérée depuis longtemps comme la première de l'Ouest au point de vue agricole. Les foires qui s'y tiennent l'été et l'hiver sont renommées par tout le Canada. A cet égard, un sentiment de modestie me force pour ainsi dire à m'abstenir de faire mention de la Royal Winter Fair de Toronto. Les exposants du Manitoba ont envoyé, il y a quelques semaines, 169 têtes de bétail afin de les exhiber à cette foire. Certains de ces animaux furent exposés par groupes, réduisant ainsi à 146 le nombre des entrées simples. Sur ces 146 animaux exhibés,

les exposants manitobains ont remporté 134 prix en argent et douze mentions. Et maintenant, voici de quelle façon la modestie est de mise: De ces 134 prix en argent, 50 p. 100 furent remportés par des cultivateurs de ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, je ne fais pas ces observations dans un étroit esprit de clocher, mais pour montrer l'intérêt que les cultivateurs du Manitoba et de l'Ouest portent aux nouveaux accords commerciaux qui seront bientôt soumis à l'approbation du Parlement, surtout pour ce qui est de l'élevage. Sous le régime de ces accords commerciaux, on a révisé toute la structure des droits douaniers entre le Canada et les Etats-Unis, d'une façon très rigoureuse dans certains cas et de telle manière qu'à mon avis tous les foyers canadiens en bénéficieront. Le Canada a remanié les droits de douane sur 1,489 produits des Etats-Unis; il a aussi enlevé la taxe d'accise de 3 p. 100. Cela veut dire que chaque consommateur canadien, qu'il réside dans l'est ou dans l'ouest du pays, devrait être en mesure d'acheter ses approvisionnements à meilleur marché et donc en plus grandes quantités. D'autre part, les Etats-Unis ont abaissé très sensiblement leur muraille tarifaire en tant qu'elle s'appliquait à 400 produits canadiens. Ces réductions de droits s'appliquent surtout aux produits de la ferme et de la mer. Des droits de douane plus bas sur les produits que nous achetons et un marché plus facile pour écouler les produits que nous vendons; le producteur canadien, il me semble, bénéficiera de deux manières de ces accords. Des marchands de bestiaux d'expérience m'ont déclaré qu'ils ont constaté que le marché des bestiaux est bien plus favorable depuis que ces accords commerciaux ont été signés. Ces hommes sont convaincus, après des années d'expérience, que la réduction des droits douaniers et l'augmentation du contingentement admissible aux Etats-Unis—il est aujourd'hui de 225,000—imprimeront un essor marqué à notre commerce de bestiaux. Un homme d'affaires actif, doué du talent d'analyse, m'a fait observer, il y a quelques jours, avant mon départ pour Ottawa, que, ayant étudié cet accord, il en est venu à la conclusion que c'est la mesure législative de commerce la plus habile—il a employé cette expression—adoptée au Canada depuis la Confédération.

Il y a un autre point de vue, et très significatif, des rapports plus appréciables établis par cet accord. Nous avons vécu depuis des mois sous la menace d'une tragédie universelle. Nous ignorions quand devait sonner l'heure